

Espaces Publics Numériques (EPN) - Tarif d'accès

Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur : Lors de la séance du 20 novembre 2003, le Conseil Municipal a décidé la création d'Espaces Publics Numériques en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (cyberbases).

L'accès à ces espaces se fera par souscription d'un abonnement annuel ou par paiement à l'heure pour des utilisateurs de passage.

Le principe de tarification proposé est identique à celui adopté par les bibliothèques municipales.

Tout usager titulaire d'une carte d'abonnement à jour bénéficiera d'un accès aux bibliothèques et aux EPN.

Catégories	Tarif annuel
- de 18 ans (Ville et CAGB)	gratuit
- de 26 ans (Carte Jeune)	gratuit
+ de 18 ans (Ville et CAGB)	13,00 €
- de 18 ans (hors Ville et CAGB)	10,00 €
+ de 18 ans (hors Ville et CAGB)	30,00 €
Bisontins à faibles ressources (sur présentation de la carte RMI pour les + de 25 ans, carte ANPE pour les - de 25 ans ou carte bus GINKO)	6,00 €
Utilisateurs occasionnels (tarif par heure)	2,00 €
Remplacement carte perdue	2,00 €
Ateliers thématiques (par heure)	1,50 €
Mise à disposition de consommables :	
- Cdrom	2,00 €
- Disquette	0,50 €
- Impression page A4 noir et blanc	0,15 €
- Impression page A4 couleur	0,60 €
- Cartes nominatives :	
20 unités	3,00 €
40 unités	6,00 €
60 unités	9,00 €

Le Conseil Municipal est invité à adopter les tarifs proposés.

«Mme Françoise PRESSE : Après l'annonce qui avait été faite en novembre, de l'ouverture des espaces publics numériques, on rentre dans la phase opérationnelle et on vous propose des tarifs d'abonnement qui sont synchrones avec les tarifs des bibliothèques. Donc toute personne qui aura une carte EPN aura également accès aux bibliothèques. Comme l'a rappelé Emmanuel DUMONT, il y aura deux environnements possibles à l'intérieur des Espaces Publics Numériques, et, autre chose importante, ces deux espaces auront chacun une thématique. Pour le centre-ville, ce sera orienté vers la culture, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas toutes les autres possibilités, et sur Planoise ça sera orienté sur l'économie, l'emploi et l'insertion. Pour cela nous avons déjà travaillé avec Vincent FUSTER et

tout le réseau économique, le réseau de l'insertion, de manière à mettre en place des formations adaptées pour les personnes qui sont exclues au niveau emploi ou qui sont en phase d'insertion, donc c'est un travail très intéressant.

M. LE MAIRE : C'est très bien. C'est effectivement quelque chose en plus de très très accessible avec les tarifs proposés. Je te remercie pour ce travail».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2004.